

Proposition à l'assemblée générale du GSsA du 5 mai 2024

Auteur de la proposition : Kiril Bojiloff

Objet de l'amendement : **Concrétisation de l'amendement de 2023 sur la réactivation de la base des membres du GSsA.**

Défis

Lorsqu'il s'agit de réactiver la base des membres du GSsA, il s'agit de préoccupations en ce qui concerne la base des membres. La proposition de 2023 a été approuvée par l'assemblée générale, mais la coordination a ensuite mené une discussion à ce sujet sans vouloir impliquer la base des membres. La restructuration du GSsA avec une participation plus forte de la base des membres à la discussion de fond, aux décisions stratégiques et aux positions défendues à l'extérieur n'est pas dans l'esprit de la décision de l'AD 2023 si la base des membres n'est pas impliquée dans ce processus.

Aucun délai n'a été fixé pour la restructuration, et il est clair que le Seki/Coordination a beaucoup de choses à gérer. Il ne faudrait pas qu'il y ait un nouveau retard. En particulier, les propositions discutées jusqu'à présent par le Seki/Coordination devraient être documentées par un nouveau groupe de travail et portées à la connaissance de la base des membres, et celle-ci devrait être encouragée à soumettre d'autres propositions qui seraient ensuite soumises au vote lors de l'assemblée générale 2025 dans le cadre d'une procédure démocratique de base.

Objectif

La base des membres doit pouvoir participer à la discussion et aux décisions concernant la restructuration. Le processus doit être achevé dans un délai raisonnable. La charge de travail du Seki/Coordination ne doit pas être augmentée par ce processus.

Mission de la coordination

La coordination (en collaboration avec l'auteur de la proposition) est chargée de contacter la base des membres et de créer un groupe de travail issu des rangs de la base des membres. Chaque membre du GSsA peut y participer, y compris le Seki/Coordination. Afin que la coordination et le secrétariat ne soient pas surchargés par ce processus, leur participation n'est pas obligatoire. Le groupe de travail informe régulièrement la base des membres de l'avancement du processus. Les résultats de ce processus sont soumis à la discussion de tous les membres au plus tard trois mois avant l'AD 2025. Le groupe de travail résume les propositions et organise leur présentation au vote de l'AD 2025. Les modifications des statuts ou de la structure de l'association du GSsA décidées à ce moment-là entrent en vigueur dans les trois mois.